



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice 2020

Bonjour,

L'incarcération d'un parent peut avoir comme conséquence la rupture de la relation avec son ou ses enfants.

L'article 9 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 Novembre 1989 et les articles 34, 35 et 36 de la Loi Pénitentiaire du 24 Novembre 2009 rappellent que tout enfant a droit au maintien du lien avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Relais Enfants-Parents Région Lyonnaise a pour objectifs :

- De restaurer, maintenir ou favoriser le lien entre l'enfant et son parent incarcéré ;
- L'intérêt et la protection de l'enfant ;
- Soutenir le parent incarcéré dans son rôle parental mis à mal par la détention.

Pour répondre à ces objectifs, trois actions :

- Les accompagnements dans un parloir aménagé pour les enfants avec des jeux ;
- Les ateliers de création et d'échanges pour les parents détenus ;
- Les fêtes en détention.

L'année 2020 a été éprouvante pour bon nombre de personnes avec une pensée toute particulière à ceux d'entre vous qui ont vécu des moments douloureux.

Je pense aussi aux enfants et à leurs parents incarcérés.

Les accompagnements d'enfants ont été suspendus pendant le 1er confinement. Puis les visites ont repris progressivement, selon les établissements pénitentiaires, avec des mesures restrictives, qui ont notamment débouché sur l'arrêt total des accompagnements pour certaines familles.

Je reviendrai plus en détails sur ce point.

Cette année malgré la nette baisse de notre activité, nos bénévoles n'ont pas quitté l'association et sont prêts à intervenir !



Nous comptons 22 bénévoles dont 3 nouveaux membres, Mesdames Pascale Desmaroux, Florence Girot et Christine Viollet.

Le bénévolat au REP représente environ 1 150 heures, comptabilisant le temps consacré aux accompagnements, aux ateliers, aux déplacements, au travail administratif (notamment de notre Trésorier, Trésorière adjointe et de notre informaticien) ainsi que le temps consacré aux dossiers de demande de subvention.

1. Les accompagnements

Les accompagnements sont destinés aux enfants de 0 à 18 ans pour leur permettre de rendre visite régulièrement à leur père ou leur mère incarcéré(e), lorsqu'ils n'ont pas d'autre solution pour être accompagnés. Ces visites sont, bien entendu, soumises à l'autorisation de la personne qui a la charge de l'enfant, du parent détenu et de l'administration pénitentiaire ou judiciaire.

La procédure pour la mise en place des accompagnements :

- J' intervins suite à la demande directe du parent incarcéré (dans la grande majorité des cas) ou par l'intermédiaire de son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), de la famille, de l'enfant, d'un service éducatif ou par décision du Juge aux affaires familiales (JAF).
- Le parent détenu remplit un questionnaire.
- Je recueille les informations sur la situation familiale pouvant m'être utiles auprès du CPIP et le cas échéant, auprès du travailleur social.
- Puis j'envoie un courrier à la famille.

Après avoir obtenu l'accord de toutes les parties concernées :

- Je prends rendez-vous avec la famille et le(s) enfant(s) et j'envoie la liste des documents à fournir pour l'obtention des permis de visites.
- Je prends également rendez-vous avec le détenu au parloir avocat pour un entretien préalable (engagement moral signé par le parent détenu, cadre du REP posé, demande d'informations sur la situation familiale...)



Relais Enfants Parents - R.E.P Région Lyonnaise

100, Route de Vienne 69372 LYON CEDEX 08

Tél. 04 72 60 97 60

Courriel : rep.lyon@orange.fr

Site internet : rep69.fr

Page 3/15

- Je choisis ensuite le bénévole en fonction de ses expériences, de ses disponibilités et en tenant compte de la distance géographique à parcourir.
Dans la mesure du possible, le bénévole-accompagnateur reste le même pendant toute la durée de l'accompagnement.
- À réception du permis de visite du bénévole et du ou de(s) enfant(s), un RDV est pris avec la famille et le détenu, afin de leur présenter le bénévole-accompagnateur.
- Les parloirs REP (parloir aménagé avec des jeux) sont ensuite réservés en fonction des disponibilités des uns et des autres et les accompagnements peuvent débuter.

Après 2 courriers envoyés, si je n'ai pas de réponse de la famille ou si elle ne souhaite pas la mise en place d'accompagnements, j'informe le détenu et le CPIP qu'ils peuvent faire appel au JAF.

Pendant les accompagnements :

- Dans la grande majorité des cas, le bénévole-accompagnateur prend en charge les enfants depuis leur domicile jusqu'au parloir. Il est présent pendant toute la visite puis il reconduit les enfants chez eux. En moyenne, il y a un accompagnement par mois.
- Ces visites s'effectuent au parloir REP.
- Le rôle du bénévole-accompagnateur consiste à créer les meilleures conditions possibles, afin que ce moment de retrouvailles, entre enfants et parents se passe au mieux.
Le bénévole veille, entre autres, à la sécurité physique et morale de l'enfant.
L'enfant ne doit pas être utilisé pour accéder à des informations concernant l'autre parent.
Il ne doit remettre ni courrier, ni objet.
Le parent incarcéré est respectueux de l'autre parent et ne le critique pas (Engagement moral).
- Le bénévole-accompagnateur me transmet à la fin de chaque parloir un compte-rendu écrit. En cas de difficultés rencontrées, je me mets en lien avec le CPIP et/ou le référent éducateur. Une rencontre peut également avoir lieu avec le parent détenu, le bénévole-accompagnateur et moi-même.

1.1. Évolution des accompagnements

Comme vous pouvez le voir dans le graphique ci-dessous, le REP a effectué **27 accompagnements**.

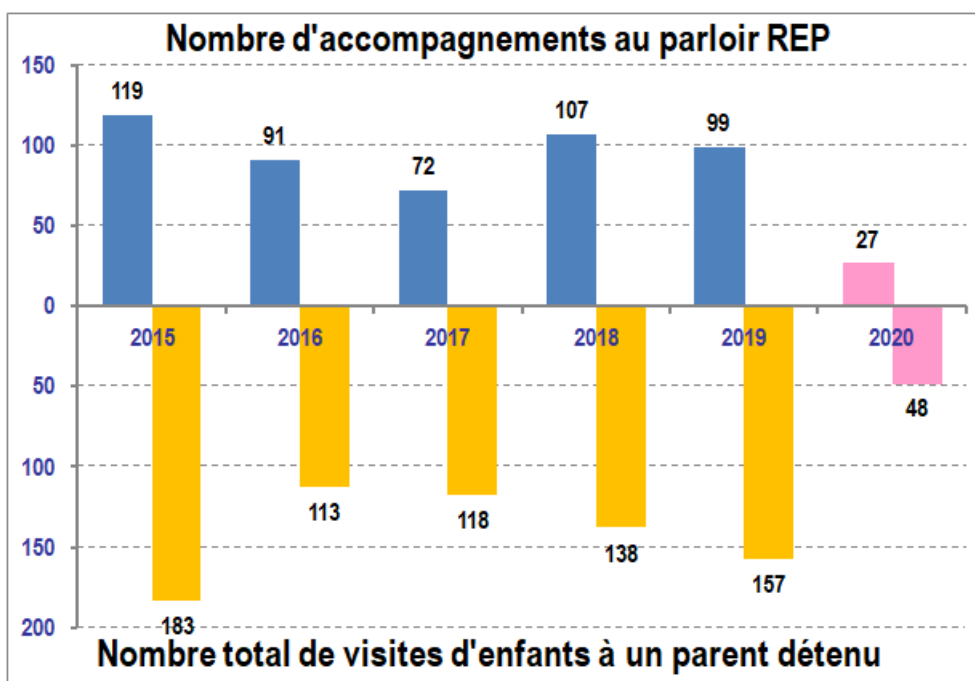
Sachant qu'un accompagnement correspond à un parloir, auquel participent un ou plusieurs enfants d'une même fratrie, le **nombre total de visites d'enfants à leur parent détenu est de 48**.

43 parloirs ont été annulés pour diverses raisons (libération, transfert, indisponibilité famille/bénévole...), **dont 17 liés au coronavirus**.

En raison de la crise sanitaire, les parloirs ont été suspendus, à partir du 17 Mars 2020 et ont repris progressivement, à partir du mois de Juin, en fonction de la situation sanitaire des établissements pénitentiaires.

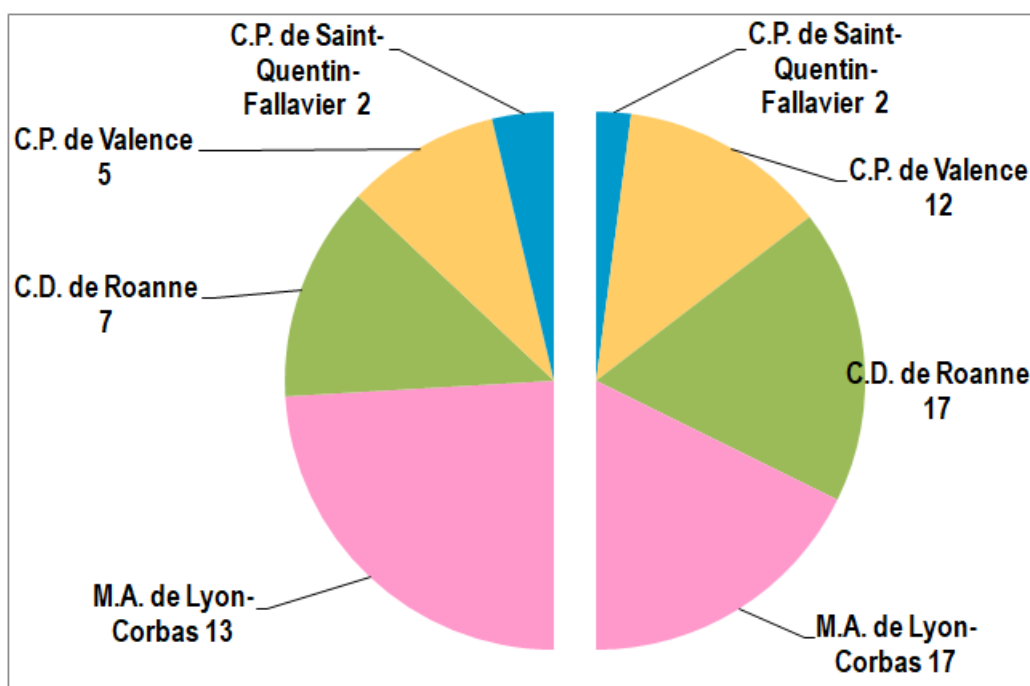
Des mesures sanitaires ont été mises en place par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, avec notamment : le respect des gestes barrières, le port du masque et une quatorzaine prévue à l'issue du parloir REP (car absence de séparation vitrée).

Nous avons également la possibilité d'accéder au parloir famille, avec une séparation de type hygiaphone entre le(s) enfant(s) et leur parent.



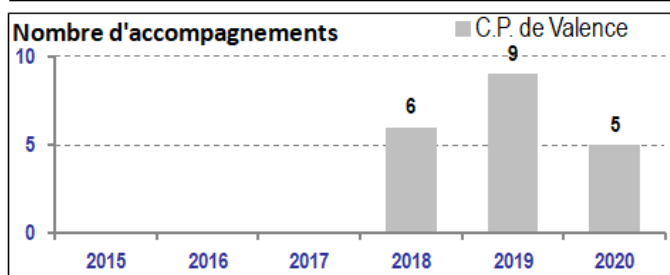
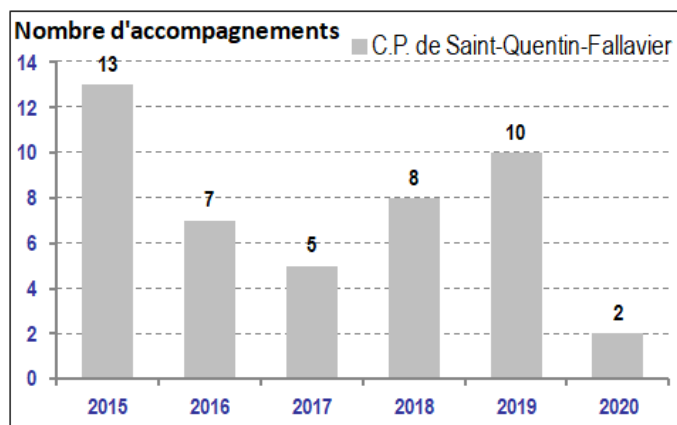
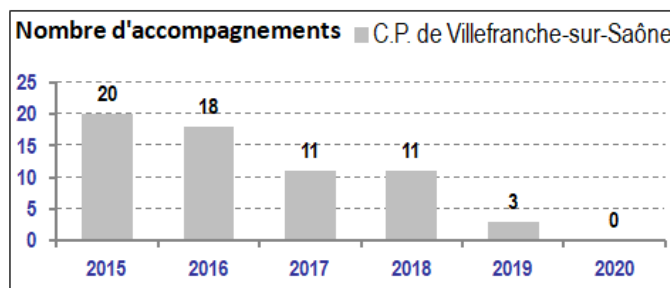
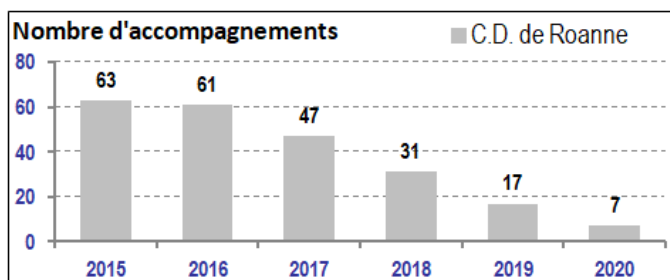
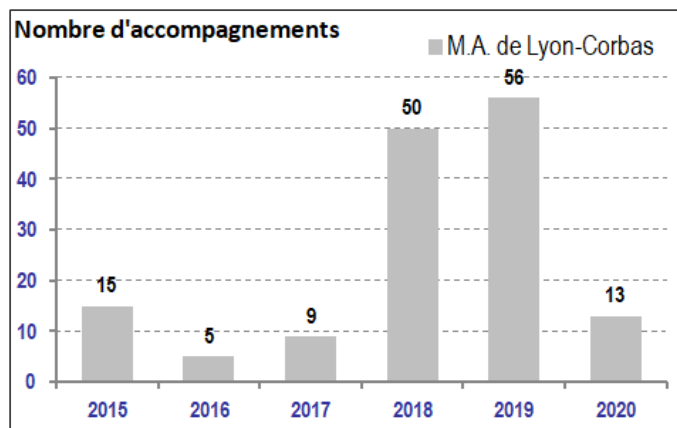
1.2. Répartition du nombre d'accompagnements par établissement pénitentiaire et Évolution des accompagnements par établissement pénitentiaire

En 2020, le REP RL est intervenu dans 4 établissements de la Région, contre 6 l'année précédente (C.P. de Villefranche-sur-Saône et de Bourg-en-Bresse).



27 accompagnements.....

....pour un total de 48 visites d'enfants



- A la maison d'arrêt de Lyon-Corbas (MALC) :

Il y a eu 13 accompagnements au parloir REP, pour un total de 17 visites d'enfants.
En 2019, il y a eu 56 accompagnements REP et 50 en 2018.

3 accompagnements déjà mis en place l'(es) année(s) précédente(s) :

- 1ère famille : 1 accompagnement puis le parent a été libéré pendant le 1er confinement ;
- 2ème famille : 3 accompagnements puis suspension des parloirs suite à un conflit parental. Les parents souhaitaient reprendre les accompagnements mais au vu des nouvelles conditions sanitaires (quatorzaine à l'issue du parloir REP ou alors parloir famille avec une séparation vitrée), le parent détenu a préféré ne pas voir ses 2 filles, en bas-âge et attendre la fin des restrictions.
- 3ème famille : 2 accompagnements puis la famille a repris les accompagnements après le 1er confinement.



3 nouveaux accompagnements se sont mis en place :

- 4ème famille : 1 accompagnement devait débuter au mois de Mars et a commencé au mois de Juin, il y a eu 4 visites au parloir puis la famille a repris les accompagnements pour que la petite puisse voir son père une fois par semaine.
- 5ème famille : Il y a eu une visite au mois de Septembre, puis le père a été transféré dans un autre établissement pénitentiaire. Le REP RL n'était plus compétent.
- 6ème famille : La mise en place s'est faite au mois d'Octobre, il y a eu 2 parloirs puis le père a été transféré dans un autre établissement pénitentiaire.

A ce jour, nous n'avons pas d'accompagnements à la MALC.

- Au centre de détention de Roanne (CD) :

Il y a eu 7 accompagnements au parloir, pour un total de 17 visites d'enfants.

Un accompagnement devait débuter au CD de Roanne.

Le 1er parloir REP était prévu au mois de Mars 2020 et a dû être annulé (1er confinement).

Jusqu'au mois d'Août, il n'était pas possible de faire des accompagnements.

Puis quand ceux-ci ont repris, l'éducateur a préféré accompagner l'enfant, étant donné que le parent détenu allait être libéré.

2 accompagnements déjà mis en place l'(les) année(s) précédente(s) :

- 1ère famille : Il y a eu 2 accompagnements. Les accompagnements n'ont pas repris après le 1er confinement, le père ne souhaitant pas être placé en quatorzaine.

En effet, cela signifie qu'il ne peut plus travailler pendant 14 jours.

Il a également refusé les parloirs familles avec la séparation de type hygiaphone, il ne souhaitait pas voir son fils dans ces conditions. Il téléphone à son fils très souvent, puisque désormais les détenus ont un téléphone dans leur cellule.

- 2ème famille : Il y a eu 5 accompagnements. Comme pour les autres accompagnements, beaucoup de parloirs ont été annulés à cause de la pandémie. Par ailleurs, une suspension des accompagnements a été décidée par le REP -pour les mois de Novembre et Décembre – suite à un incident survenu au parloir. Les accompagnements ont repris en 2021.

- Au centre pénitentiaire (CP) de Valence :

Nous pouvons constater une légère baisse des accompagnements au parloir REP : 9 à 5.

- 1 accompagnement déjà mis en place les années précédentes, pour 2 enfants domiciliés dans l'Hérault. La prise en charge des enfants se fait devant l'établissement pénitentiaire. Le REP RL rembourse à la mère, les frais de transport engagés. Il y a deux à trois visites par an.

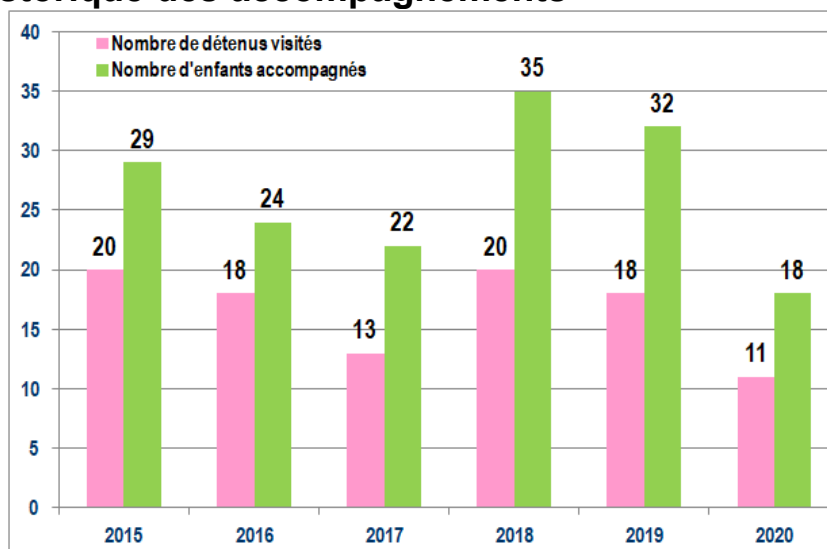
- 1 nouvel accompagnement s'est mis en place pour 3 enfants nés en 2003, 2005 et 2016 qui habitent à Avignon. Il y a eu 2 parloirs : 1 au mois de Mars juste avant le 1er confinement puis un autre au mois de Juillet. Les enfants n'ont plus voulu retourner au parloir voir leur père. En cause, la règle de distanciation, qui a été assez difficile « à vivre » pour les enfants, surtout pour la plus petite ... Puis le parent a été libéré.

- Au centre pénitentiaire (CP) de Saint-Quentin-Fallavier :

Il y a eu 2 parloirs REP pour une adolescente. L'accompagnement était déjà mis en place les années précédentes. Là aussi, pour cette situation, les accompagnements se sont arrêtés après le premier confinement. Le parent détenu ne souhaitait pas être placé en quatorzaine, à l'issue du parloir REP, afin qu'il puisse continuer à travailler. Refus également de voir sa fille « à travers une vitre ».

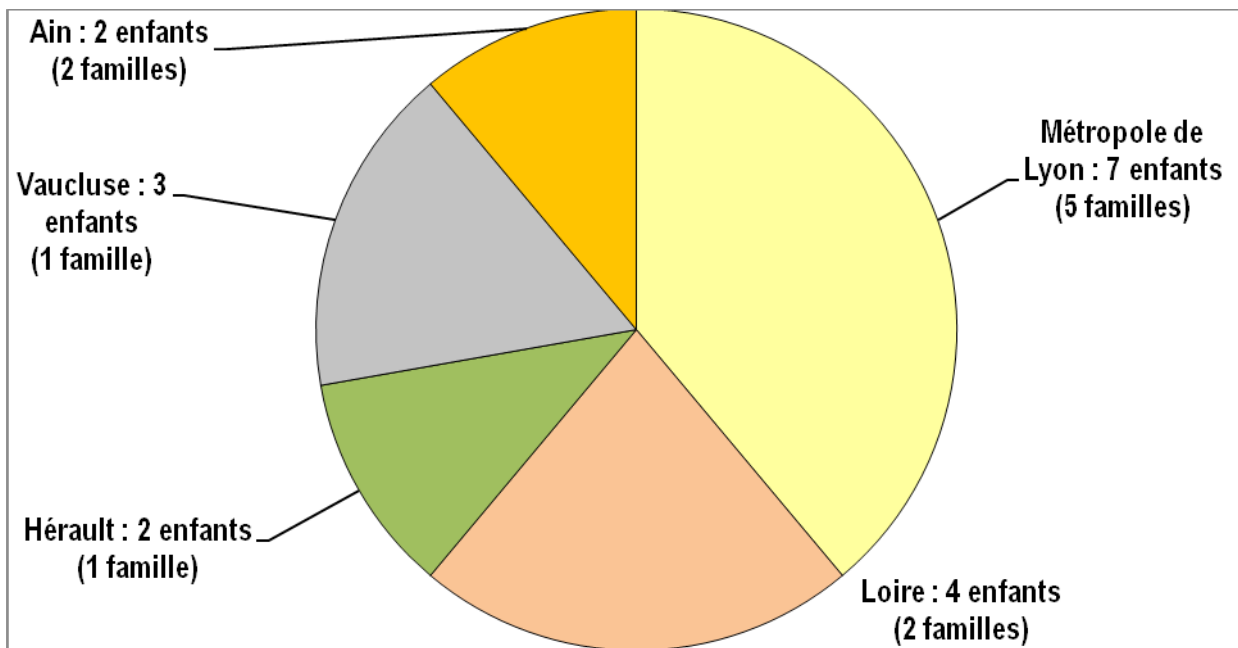
Ce parent est en fin de peine, il bénéficie de permissions de sortir et à cette occasion peut voir sa fille.

1.3. Historique des accompagnements



En 2020, les bénévoles ont accompagné 18 enfants. Le suivi a concerné 11 familles : 6 parents ont un seul enfant ; 3 parents ont 2 enfants et 2 parents ont 3 enfants.

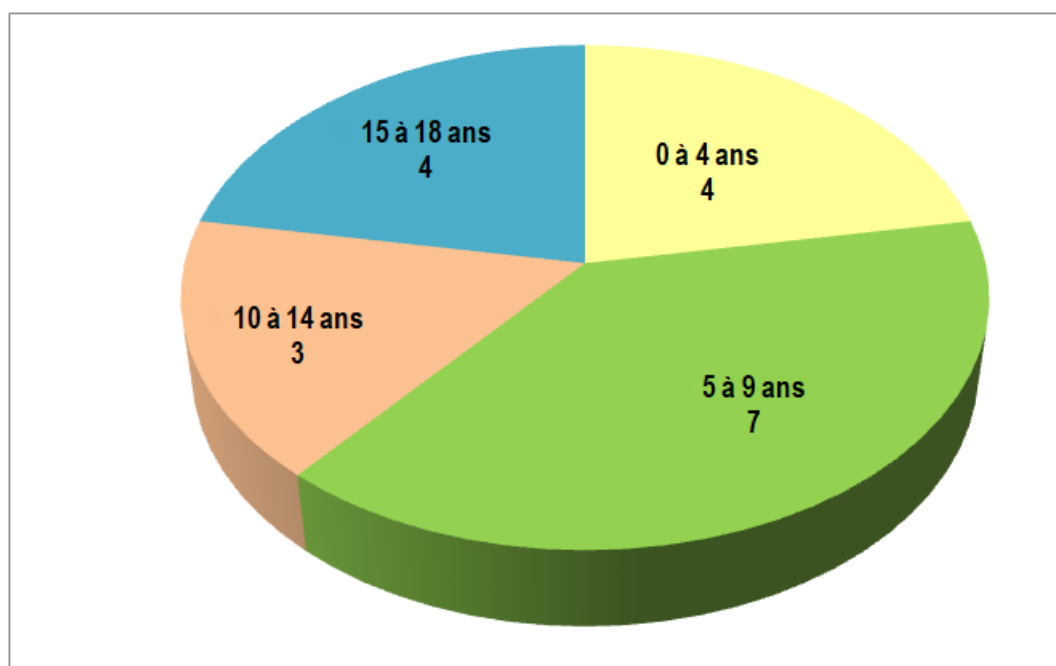
1.4. Nombre d'enfants accompagnés selon leur domicile et liste des accompagnements en fonction du domicile



Le REP RL accompagne prioritairement les enfants de la Région Lyonnaise. Il peut prendre aussi en charge un enfant d'une autre Région, dans ce cas-là, le bénévole donne rendez-vous à l'enfant, non pas sur son lieu de vie mais devant l'établissement pénitentiaire.

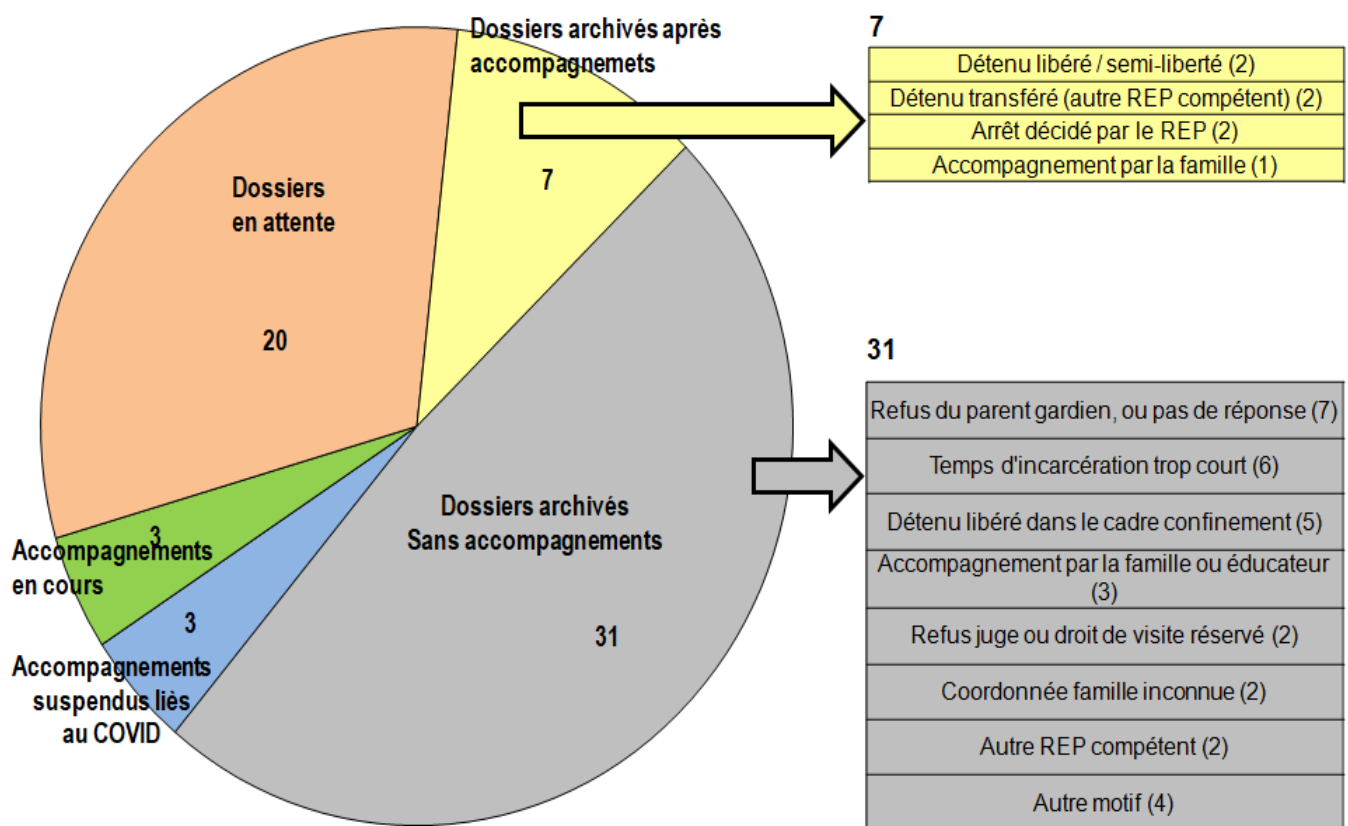
Département	Nombre d'enfants	Domicile	Etablissement Pénitentiaire	Nombre d'accompagnements au parloir REP	Nombre total des accompagnements au parloir REP
Métropole de Lyon	7			12	16
69	1	Vénissieux	CP de Saint-Quentin-Fallavier	2	2
	1	Saint-Genis-les-Ollières	MA de Lyon-Corbas	2	2
	2	Lyon 8ème	MA de Lyon-Corbas	3	6
	2	Lyon 4ème et 5ème	MA de Lyon-Corbas	1	2
	1	Bron	MA de Lyon-Corbas	4	4
Autres Départements	11			15	32
01	1	Bourg-en-Bresse	MA de Lyon-Corbas	1	1
01	1	Chazey-sur-Ain	MA de Lyon-Corbas	2	2
84 Vaucluse	3	Avignon	CP de Valence	2	6
34 Hérault	2	Marseillan	CP de Valence	3	6
42	1	Roanne	CD de Roanne	2	2
	3	Roanne	CD de Roanne	5	15
Total général	18			27	48

1.5. L'âge des enfants accompagnés



1.6. Situation des dossiers au 31 décembre 2020

Au total, **64 dossiers** ont été traités en 2020. 71 en 2019, 84 en 2018 et 93 en 2017.





2. Les autres activités du REP

2.1. Les ateliers de création et d'échanges pour les parents détenus

Animés par deux bénévoles du REP, en 4 rencontres de 2 heures, 4 semaines de suite. Les pères/mères détenu(e)s confectionnent des objets qui sont envoyés à leur(s) enfant(s) en signe de leur affection. Dans un climat de confiance et de respect, les détenu(e)s échangent sur leur rôle de parent, sur l'éducation, les valeurs à transmettre, l'avenir... Ils réinvestissent leur rôle parental.

• Maison d'arrêt de Lyon-Corbas :

► 1 atelier à la maison d'arrêt des hommes (MAH) : 2 pères et 3 enfants concernés

Domicile des enfants : Paris, Saône et Loire, Rhône.

► 1 atelier à la maison d'arrêt des femmes (MAF) : 3 mères et 7 enfants concernés

Domicile des enfants : Grenoble, Ardèche, Cameroun.

• Centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier :

► 1 atelier ; 3 pères et 4 enfants concernés

1 séance en mars et 3 autres en septembre

Domicile des enfants : Isère, Savoie, Rhône.

• Total des Ateliers de création et d'échanges

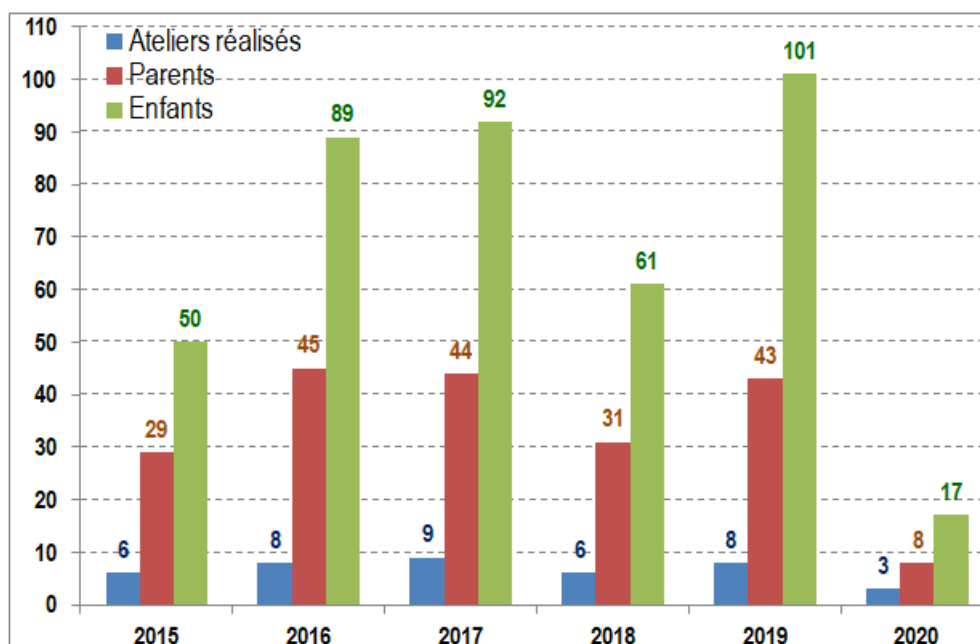
► 3 ateliers : 8 parents ont participé et 17 enfants ont reçu un cadeau

► 8 ateliers planifiés ont été annulés à cause du confinement.

Les activités groupales n'étaient pas autorisées pendant les 1er et 2ème confinement.

Au 31/12/2020, elles n'ont pas repris.

Évolution des ateliers de création et d'échanges :



Une dizaine de bénévoles animent ces ateliers avec beaucoup de joie et d'empathie.

Témoignage de Martine, animatrice d'atelier :

« Le calendrier des ateliers n'est pas toujours bien connu par les détenu(e)s (problème d'affichage interne à la prison?) ; l'atelier débute souvent avec du retard car les détenu(e)s n'ont pas toute liberté pour sortir de leur cellule à l'heure dite (le surveillant chargé d'ouvrir les portes doit répéter cette opération un certain nombre de fois dans un temps très court...). Une fois résolues ou acceptées les difficultés, l'atelier peut commencer. Les détenu(e)s sont très vite étonné(e)s par le vent de liberté qui semble souffler dans la petite salle réservée généralement agréable. Et surtout ils se découvrent des « partenaires » qui comme eux ont des enfants !!! Cette découverte abaisse toutes les barrières à supposer qu'il y en ait. A chacun de parler de son expérience de papa ou maman. Et rares sont ceux qui se privent de parler tout en manifestant des dons de création et de fantaisie dans la réalisation d'objets-cadeaux qui seront expédiés par l'administration pénitentiaire directement aux enfants. »



2.2. Les Temps de Réflexion

Nos **Temps de Réflexion sur le thème « Être Père en prison »**, suspendus depuis 2016 pour des raisons budgétaires (internes au REP) devaient reprendre et avaient été programmés pour les mois de Mai et Juillet 2020, au CP de Villefranche-sur-Saône.

Régine BOUTS, notre bénévole-psychologue clinicienne a proposé un nouveau cadre, à expérimenter.

Ces temps de réflexion sont proposés pour un groupe de pères ou de futurs pères sur 2 séances consécutives de 2 h renouvelables, espacées de 15 jours avec les mêmes participants.

« Les temps de réflexion ont pour objectif d'aider les pères à réfléchir sur leur rôle de parent incarcéré, à partager leurs questions et leur expérience, à envisager des réponses pour le présent et à se projeter sur l'avenir de leur relations familiales.

Ils n'ont pas une vocation spécifiquement thérapeutique mais une fonction d'accompagnement et de soutien à des parents en proie à un questionnement, souvent douloureux, sur l'impact de l'incarcération sur leurs enfants et sur la continuité et la validité de leur rôle de père. », Régine BOUTS.

Thèmes le plus souvent abordés : « Dire ou non la vérité. Mon enfant doit-il venir me voir en prison ? Comment avoir de l'autorité, mon enfant deviendra –t-il délinquant comme moi ? Le vécu de honte (du père, de l'enfant à l'école)... »

Nous espérons qu'ils puissent à nouveau « revoir » le jour !!

2.3. Les Temps festifs

Les temps festifs concernent « traditionnellement » la Fête des Mères qui a lieu à la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas (MALC) et les fêtes de Noël qui ont lieu depuis plusieurs années à la MALC, au CP de Villefranche-sur-Saône et au CD de Valence. Cette année 2020, avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), nous n'avons pas pu organiser ces temps festifs. C'est une grande déception pour les détenu(e)s et leurs enfants qui ont déjà pu goûter à ces moments de joie et de partage entre enfants de différentes fratries.

Nadège Sirugue, Assistante Sociale, à la MALC, avec qui je suis très régulièrement en contact signale que « *ce moment festif, pour un grand nombre de détenus, est un moment très marquant et que ces personnes n'hésitent pas à écrire plusieurs mois après la fête de Noël, pour nous dire qu'ils ont apprécié ce moment d'échanges avec leurs enfants.* Cette année, plusieurs détenus ont écrit pour savoir si la Fête de Noël avait lieu et après notre réponse négative, j'ai eu plusieurs personnes qui ont signalé leur déception. »



Relais Enfants Parents - R.E.P Région Lyonnaise
100, Route de Vienne 69372 LYON CEDEX 08
Tél. 04 72 60 97 60
Courriel : rep.lyon@orange.fr
Site internet : rep69.fr

Page 15/15

Pour conclure, l'expérience montre que tous ces temps sont importants pour les enfants et les parents concernés. Ils sont très appréciés et permettent, entre autres, le maintien du lien familial.

Nous avons hâte de pouvoir nous réinvestir de nouveau dans toutes nos missions et faire vivre aux enfants et à leur parent, de beaux moments de partage.

C'est pourquoi l'engagement de tous est indispensable : bénévoles, partenaires et financeurs.

Je tiens à remercier vivement, les membres du conseil d'administration, toute l'équipe des bénévoles du REP RL qui s'investissent énormément et font un travail remarquable, tous nos partenaires qui permettent au REP de continuer ces actions auprès de tous ces enfants et de leurs parents : le SPIP, l'Administration Pénitentiaire et les différents partenaires sociaux (CAF, REAAP...) toujours prêts à m'accorder de leur temps et à faire le maximum pour que les accompagnements et les activités se passent dans de bonnes conditions.

Je remercie également les financeurs et les donateurs indispensables à la pérennité de notre association.

Et pour finir, un IMMENSE MERCI à Christine FRAY, notre chère Présidente, qui doit nous quitter pour des raisons de santé. Elle a tant fait pour l'association depuis 2005 et pour moi, depuis 10 ans !

Elle s'est investie corps et âme dans cette association : elle a accompagné un nombre impressionnant d'enfants auprès de leurs parents, elle a passé des heures incalculables sur les dossiers de subventions et elle a su convaincre tous nos partenaires de la nécessité sociale de du Relais Enfants-Parents...

Elle a toujours été présente et disponible dans les moments de joie et les moments difficiles qu'une association telle que la nôtre est amenée à vivre.

Je lui souhaite beaucoup de courage dans cette épreuve.

Karen BURNAT
Coordinatrice des Actions